



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ VERSENEX 80E

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	VERSENEX 80E
Numéro du produit	11434
Synonymes; marques commerciales	VERSENEX 80
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119474445-33-XXXX
Numéro CAS	140-01-2
Numéro CE	205-391-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chélateur Scale Inhibition Personal Care Produit d'entretien. Applications industrielles diverses Biocide Adhésif. Agent d'étanchéité. les textiles
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	11434

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361d STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	205-391-3
-----------	-----------

VERSENEX 80E

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE			30-60%
Numéro CAS: 140-01-2	Numéro CE: 205-391-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474445-33-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H332 Repr. 2 - H361d STOT RE 2 - H373			

HYDROXYDE DE SODIUM			1-5%
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX	
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318			

VERSENEX 80E

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM			<1%
Numéro CAS: 5064-31-3	Numéro CE: 225-768-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	VERSENEX 80E
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119474445-33-XXXX
Numéro CAS	140-01-2
Numéro CE	205-391-3
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

VERSENEX 80E

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Récipients non appropriés : cuivre, zinc, aluminium, alliage de cuivre, alliage de zinc, alliage d'aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

VERSENEX 80E

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11,718 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.7 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11,718 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.1 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.3 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- Eau douce; 6.4 mg/l
	- Eau de mer; 0.64 mg/l
	- STP; 51 mg/l
	- Sol; 0.853 mg/kg
	- rejet intermittent; 3.1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 23 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 2.3 mg/kg p.c. /jour

PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE (CAS: 140-01-2)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11718 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5859 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Long terme : 1.2 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- Eau douce; 6.4 mg/l
	- Eau de mer; 0.64 mg/l
	- rejet intermittent; 3.1 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 51 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 23 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 2.3 mg/kg
	- Sol; 0.853 mg/kg

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM (CAS: 5064-31-3)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5.25 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.75 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- Eau douce; 0.93 mg/l
	- Eau de mer; 0.093 mg/l
	- rejet intermittent; 0.915 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 540 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 3.64 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.364 mg/kg
	- Sol; 0.182 mg/kg

VERSENEX 80E

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Polychlorure de vinyle (PVC) l'épaisseur du gant 0.7mm Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant >0.35mm Néoprène. l'épaisseur du gant >0.35mm Caoutchouc nitrile. l'épaisseur du gant 0.4mm EN 374

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 11.0 - 11.8 @ %1 solution
Point de fusion	-28°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	106°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	<0.8
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.

VERSENEX 80E

Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.30 @ 25°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: <-2
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	33 cSt @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	503.1
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
--------------------------------------	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Eviter le contact avec les matières suivantes: Cuivre. Aluminium. Nickel.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

VERSENEX 80E

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ 1-5 mg/l, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voie respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

VERSENEX 80E

Informations toxicologiques sur les composants

PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation 3,75
(poussières/brouillards
mg/l)

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

VERSENEX 80E

Inhalation	Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmolement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

Autres effets sur la santé Carcinogen Category 3.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 450,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 450,0

Inhalation	Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Légèrement irritant.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

VERSENEX 80E

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 854 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 310 mg/l, Daphnia magna

Informations écologiques sur les composants

PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson NOEC, 96 heures: 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heures: 245 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 23 jours: 400 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 30 minutes: > 500 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 28 jours: 100 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 18 jours: 67 mg/l, Daphnia magna

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 33-189 mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heure: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 125 mg/l, Poisson d'eau douce
Gambusia affinis (Mosquito fish)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 40-240 mg/l, Daphnia magna

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 98 - 312 mg/l, Poissons

VERSENEX 80E

Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 hours: 780 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit ne devrait pas être biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

**Persistance et
dégradabilité**

Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

**Persistance et
dégradabilité**

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: <-2

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

**Potentiel de
bioaccumulation**

Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

**Potentiel de
bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

VERSENEX 80E

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Autres effets néfastes Non disponible.

NITROTRIACETATE DE TRISODIUM

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3267
N° ONU (IMDG)	3267
N° ONU (ICAO)	3267
N° ONU (ADN)	3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8

VERSENEX 80E

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ADN) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

VERSENEX 80E

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur. Dossiers d'enregistrement REACH

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

22/02/2017

Numéro de version

3.001

Remplace la date

24/01/2017

Numéro de FDS

11434

VERSENEX 80E

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voie respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Signature

Jitendra Panchal